



**La CGT Educ'Action de l'Académie de Reims**

**Le syndicat de tous les personnels de l'Éducation Nationale**

## **Les stages de la CGT Educ'action**

***La formation syndicale est un droit pour l'ensemble des personnels titulaires et non-titulaires, syndiqué.e.s ou non.***

***Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au plus tard 1 mois à l'avance à votre hiérarchie. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation.***

***Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat.***

***Il est important d'utiliser nos droits à 12 jours de formation par an , car les droits syndicaux ne s'usent que si on ne s'en sert pas !***

---

**1 - L'Ecole inclusive, on en parle ? CHARLEVILLE MEZIERES - 13/10/2026**

**2 - L'Ecole inclusive, on en parle ? TROYES - 5/11/2026**

**3 - L'Ecole inclusive, on en parle ? CHAUMONT - 9/11/2026**

**4 - L'Ecole inclusive, on en parle ? REIMS - 12/11/2026**

**5 - En finir avec la souffrance au travail ! TROYES - 3/12/2026**

**6 - En finir avec la souffrance au travail ! CHARLEVILLE - 3/12/2026**

**7 - En finir avec la souffrance au travail ! CHAUMONT - 3/12/2026**

**8 - En finir avec la souffrance au travail ! REIMS - 3/12/2026**

**9 - Egalité Femmes - Hommes - état des lieux, forces en présence et perspectives - REIMS - 27/11/2026**

## Pour s'inscrire

- 1 - Demander dès maintenant un modèle de demande de congé pour formation syndicale à [reims@cgteduc.fr](mailto:reims@cgteduc.fr)  
ET
- 2 - Compléter le formulaire d'inscription auprès de la CGT de l'académie de Reims

Pour tous nos stages : accueil à partir de 9h, début 9h30, fin 16h30

**Nos stages sont bien sûr ouverts aux personnels non syndiqués!**

Vous pouvez participer à n'importe quel stage de l'academie, y compris dans un département qui n'est pas celui de votre lieu d'exercice.

Au moment de votre inscription on vous indique la ville uniquement, le lieu exact du stage vous sera communiqué 15 jours avant la date pour tenir compte du nombre d'inscrits.

Si un stage devait être annulé faute de participants en nombre suffisant, vous en serez informé.e.s 3 semaines avant le jour du stage, **c'est pourquoi il est impératif de vous inscrire en ligne auprès de la CGT Educ'action**, en plus du dépôt de votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre hiérarchie.

Le cas échéant, le rectorat et la DSDEN seront prévenus de l'annulation, il vous faudra prévenir votre hiérarchie.

Une attestation de présence vous sera remise le jour du stage que vous devrez remettre à votre supérieur hiérarchique. Dans la mesure du possible nous privilégions un repas en commun au sein de l'établissement d'accueil, tarif commensaux à régler le jour du stage.

**Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux pour une journée d'étude en toute convivialité :)**



## CGT Educ' Action de l'Académie de Reims

✉ [reims@cgteduc.fr](mailto:reims@cgteduc.fr)

☎ 06 32 39 64 52

🌐 [www.cgteducreims.fr](http://www.cgteducreims.fr)

  CGT Educ'action ac Reims

